

Assurance-chômage—Loi

En toute objectivité, il convient de dire que si le gouvernement a été rappelé à l'ordre, c'est en partie grâce aux députés de l'arrière-ban. L'opposition officielle a toujours adopté une attitude très ferme et très directe en matière d'assurance-chômage; elle s'est surtout attachée à dépister les abus et les lacunes du régime, mais ces derniers temps, alors que nous connaissons une recrudescence du chômage, elle s'est montrée plus conciliante, ce qui n'arrange pas les choses.

Le Nouveau parti démocratique mérite des félicitations pour ses prises de position à l'égard des prestations d'assurance-chômage et des autres avantages sociaux. Même s'ils s'en font les défenseurs inconditionnels, on ne saurait les accuser de manquer de cohérence. Ils n'ont jamais dévié de leur position. Ils ont été logiques et nous savons à quelle enseigne ils logent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Philbrook: Nous avons quelques problèmes. D'une part, on se méprend sur la nature et l'objet de ce programme à caractère social. D'autre part, nous recherchons un mécanisme adéquat pour répondre aux besoins au fur et à mesure qu'ils se présentent. Ce bill nous permet de circonscrire un problème très réel. On est tenté d'utiliser l'assurance-chômage comme une panacée lorsqu'on n'arrive pas à trouver de solutions logiques. Nous pouvons nous demander également si le bill C-27 vient au bon moment; en effet, son but principal, si j'ai bien compris, c'est d'aller à contre-courant, de rendre plus stricte l'application du régime, de rationaliser et de contrôler un programme très valable pour qu'il ne soit pas discrédité, même si pour cela il faut le ramener à ce qu'il était à l'origine.

Pour dire les choses franchement, il faut lutter contre les abus et veiller à ne pas décourager celui qui veut travailler. Les gens des Maritimes, y compris le député qui a présenté cette motion, le député de Dartmouth-Halifax-Est, comprendront très bien cela, car c'est une question qui touche de près la population des Maritimes, qui fait face actuellement à un chômage très élevé.

Que la Chambre m'excuse d'avoir parlé si longtemps, mais nous avons besoin, à mon avis, d'un vrai programme d'aide sociale pour l'adoption. Le programme d'assurance-chômage n'est pas le bon moyen d'action. Ce n'est tout simplement pas ce dont on a besoin dans ce domaine. D'ailleurs, on en demande déjà beaucoup à ce programme.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai le regret de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est terminé.

M. S. Victor Raiton (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je comprends que cette motion part d'une excellente intention, et c'est évident quand on connaît son auteur et celui qui l'a appuyée. Ils sont généreux et ils essaient, par le biais de la loi sur l'assurance-chômage, de trouver le moyen d'accorder des allocations spéciales à un petit groupe bien particulier. Je tiens cependant à signaler, comme l'ont fait remarquer la plupart de ceux qui ont pris la parole, que la loi sur l'assurance-chômage

a été adoptée dans un certain but. Nous ne devons pas perdre ce but de vue; sans cela, il faudra une loi tout à fait nouvelle.

Le gouvernement canadien a abordé de façon tout à fait nouvelle la question de l'assurance-chômage.

M. Alexander: De quelle façon, dites-vous?

M. Raiton: J'ai toujours beaucoup de plaisir à m'entretenir avec le député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander), mais il comprendra que ce n'est pas le moment.

Le Canada est considéré comme un chef de file par d'autres pays, à cause de la manière dont il aborde le problème tragique du chômage.

Le sénateur Hubert Humphrey, aux États-Unis, a écrit récemment au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen), pour lui dire que les États-Unis ont beaucoup de chance d'avoir, au nord, un voisin qui est non seulement aux prises avec bien des problèmes propres à notre économie, mais dont les chefs sont assez prévoyants pour s'y attaquer de façon novatrice.

Des voix: Bravo!

M. Raiton: La lettre poursuit en ces termes: nos jeunes Américains auront vraiment beaucoup de chance si, aux États-Unis, nous nous contentons d'embroquer le pas en établissant les mêmes genres de programmes ici. Je demande au député de Hamilton-Ouest: Qu'est-ce que vous pensez de ça?

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, le député me pose-t-il une question?

M. Raiton: C'était une question oratoire qui n'exige pas de réponse.

J'aimerais rappeler encore une fois que le but fondamental du programme d'assurance-chômage est de soutenir le revenu en cas d'interruption des gains, et de le faire en s'assurant que le travailleur redevienne actif aussitôt que possible. Mon collègue de Brampton a identifié les besoins des prestataires d'assurance-chômage, et a ensuite montré comment répondre à ces besoins.

En 1971, le gouvernement était conscient du besoin d'inclure les interruptions de gains dues à la maternité, et il savait que des dispositions législatives convenables concernant la maternité étaient de la plus haute importance au Canada où plus d'un tiers de la population active se compose de femmes et où environ un travailleur sur six est une femme mariée. A cause du sort de bien des milliers de femmes qui n'étaient que peu ou pas du tout protégées quand elles étaient sans emploi pendant leur grossesse, le gouvernement a ajouté à la loi sur l'assurance-chômage en 1971 des dispositions visant à accorder jusqu'à 15 semaines de prestations d'assurance-chômage de maternité aux femmes comptant au moins 20 semaines d'emploi assurable.

En outre, en payant des prestations à celles qui ont subi une interruption de gains pour raison de grossesse, on reconnaît le principe que cet état place une prestataire dans l'impossibilité de travailler. Je pense que personne ne le nierait.